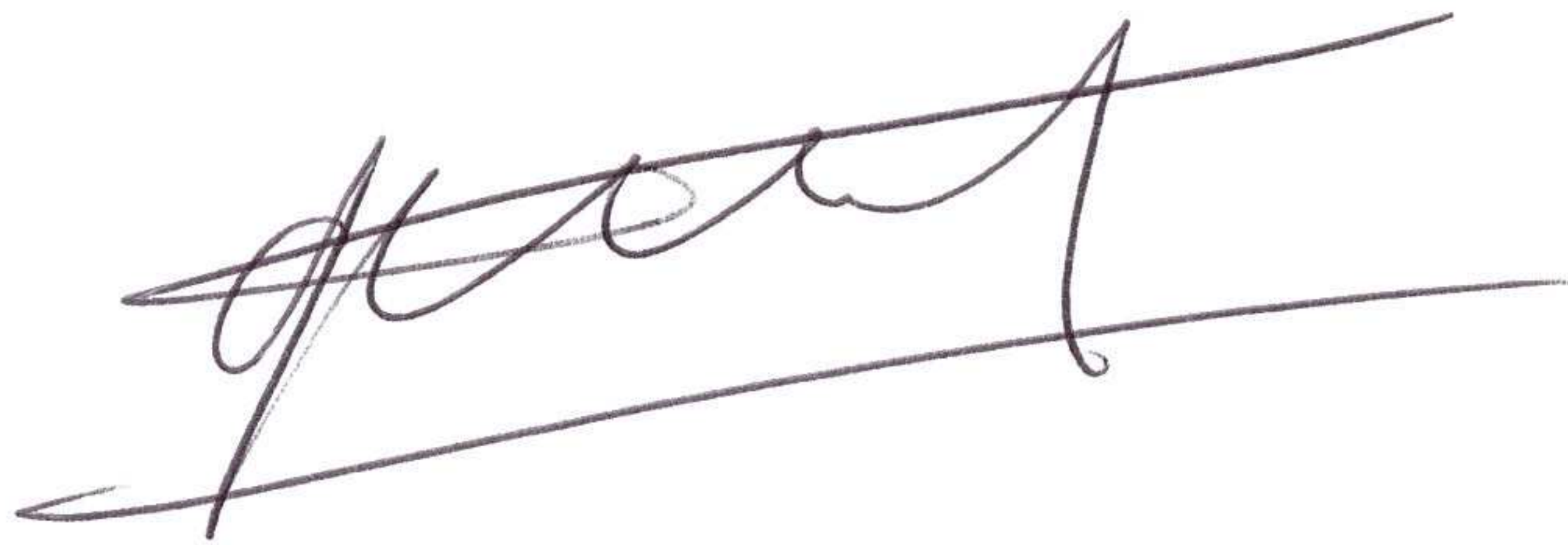


Une telle rigidité ne s'inscrit pas selon nous, dans le cadre d'un climat de confiance qui devrait prévaloir pour la mise en place d'un tel dispositif qui rappelle le fait que la responsabilité pécuniaire et personnelle des comptables.

En ce qui concerne le processus de concertation avec les représentants des personnels, et au-delà de l'information donnée le 21 juin dernier, je vous demanderai, Madame la Directrice, de prévoir préalablement au lancement du SAR, la consultation avec saisine pour avis, du Comité technique local, afin de pouvoir débattre et prendre position sur les conditions de mise en œuvre et les modalités d'organisation concrètes au plan local de cette expérimentation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les meilleures.

Erick GUERRY  
Secrétaire départemental F.O.-DGFIP29

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Erick Guerry', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.